



VILLE DE CILAOS

INFORMATION

Par délibération n°16 du 31 octobre 2018 (jointe), le Conseil municipal a autorisé la vente du véhicule Jumpy immatriculé 318 BXR974 pour un prix estimé à 3 870.00 euros.

Les propositions d'achat sont à envoyer, pendant un délai de deux mois à compter de l'affichage de la délibération, à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville
66 rue du Père Boiteau
97413 Cilaos**

Pour des renseignements, le secrétariat général est à votre disposition aux heures ouvrables.

Christine RADEGONDE

Directrice Générale des Services



DEPARTEMENT DE LA
RÉUNION

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CILAOS

EXTRAIT DU PROCÈS – VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS
DU MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

N°16 : VENTE DE VÉHICULE COMMUNAL

L'An deux mille dix huit, le mercredi 31 octobre à dix sept heures dix, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation, sous la présidence de *Monsieur Paul Franco TECHER, Maire.*

Nombre de membres
en exercice : 29

Nombre de membres
présents : 19

Nombre de
procuration : 2

ÉTAIENT PRÉSENTS : TECHER Paul Franco - DIJOUX Gérard - DRULA ép. NAZE Isabelle Marie Ange - PAYET Paul Jeannick - DE BOISVILLIERS ép. BARET Emilie - PICARD ép. GRONDIN Marie Claudette - FIGUIN Frédéric - BOYER Claude Daniel - CASSEINDRE Philippe Lucien - TURPIN ép. MAILLOT Lucine - DIJOUX Joseph Daniel - TECHER ép. MONTRouGE Lysiane - GENLINSO François Richard - DOULOUMA ép. LEBON Marie Dominique - IDMOND Janet Pascal - YEBO Georges Yannis - GASTRIN Vincent Patrice - MAILLOT ép. PAYET florence- MONTHUREUX ép. GONTHIER Aurélie Eliane Josiane

Que les convocations
ont été envoyées le 25
octobre 2018

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : GONTHIER Henriette Thérèse Jocelyne représentée par GASTRIN Vincent Patrice - GRONDIN Marie Laurence représentée par FIGUIN Frédéric

ÉTAIENT ABSENTS : TURPIN Charles André Harry - PAYET Guignolette - TECHER Jacques Charles - SANASSY ép. DIJOUX Marie Lydia - FERRERE Olivier - IDMONT Gérard René Paul - GRONDIN Guito Paul - POUDROUX ép. PAYET Marie Nadège

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DE BOISVILLIERS ép. BARET Emilie

N°16 : VENTE DE VÉHICULE COMMUNAL

➤ *Dossier suivi par les Services techniques*

Par délibération en date du 10 avril 2018, l'assemblée a délibéré sur l'acquisition d'un véhicule frigorifique pour la restauration scolaire, subventionné à 60% par la DETR.

Par conséquent, il est proposé de vendre en l'état l'ancien véhicule de la restauration scolaire, à savoir, le Jumpy Citroën immatriculé 318 BXR974.

La valeur estimée est de 3 870.00 €.

La vente se fera selon la procédure ci-dessous :

▶ la publicité de la vente se fera par affichage en mairie et sur le site de la Ville pendant au moins deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

☞ **d'autoriser** le maire à procéder à la vente du véhicule Jumpy immatriculé 318 BXR974 au plus offrant,

☞ **de retirer de** l'inventaire du patrimoine communal ledit véhicule,

☞ **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

L'assemblée délibère et à l'**unanimité** :

☞ **autorise** le maire à procéder à la vente du véhicule Jumpy immatriculé 318 BXR974 au plus offrant,

☞ **retire de** l'inventaire du patrimoine communal ledit véhicule,

☞ **autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre pour approbation.

Identifiant : 974-219740248-20181031-311018_16-DE

Numéro d'acte : 3510596

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le 03-11-18

Et affichée le 05-11-18

**POUR EXTRAIT
LE MAIRE**

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'POUR EXTRAIT LE MAIRE' and is partially obscured by the signature.